

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 octobre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Eugène CASELLI représenté par Vincent COULOMB - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Georges GOMEZ représenté par Marie-France DROPY OURET - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Marc LOPEZ - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Stéphane RAVIER représenté par Dany LAMY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Roland CAZZOLA - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Xavier MERY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Claude VALLETTE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 013-826/17/CT

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation du Technocentre Henri Fabre sur la ZAC des Florides à Marignane

Information du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15830/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire.

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Métropole Aix Marseille Provence s'est engagée dans la réalisation du projet Henri Fabre. Ce projet né en fin 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur, traduit la volonté des acteurs publics de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région pour « bâtir l'industrie du Futur ».

Le projet Henri Fabre repose sur une démarche collective qui réunit les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation, autour de deux axes : la mécanique / matériaux / procédés du futur / ingénierie numérique et virtuelle et plus globalement dans les Services Avancés à l'industrie.

Le Technocentre sera un lieu modulable et évolutif. Il permettra de mener des programmes à travers des projets collaboratifs inter filières et des partenariats technologiques entre industriels et académiques, d'accélérer l'émergence de nouvelles technologies, usages ou marchés, de faciliter la diversification des PME et de contribuer à l'attractivité du territoire comme à son essor industriel. Il sera une vitrine des compétences et des innovations technologiques réalisées sur les axes stratégiques du projet. C'est un lieu de collaboration et de fertilisation croisée.

L'offre de services aux entreprises du Technocentre est actuellement mise en œuvre sur le Technoparc des Florides dans le Technocentre « Phase 0 », outil de préfiguration sur 2100m², exploité pour le compte des industriels par l'association Team Henri Fabre. Avec 7 filières industrielles engagées, 200 entreprises accompagnées et 2 M€ de moyens technologiques mis à disposition par les entreprises, il a d'ores et déjà rempli ses objectifs.

Au vu de ces résultats positifs, les entreprises utilisatrices et l'association Team Henri Fabre ont souhaité passer à l'étape suivante.

Pour cela, il est prévu la construction d'un ensemble immobilier de 13.500 m² environ, composé de plateformes industrielles, de plateaux tertiaires et d'espaces communs, sur un terrain du Technoparc des Florides à Marignane.

Le coût prévisionnel estimé de cette opération s'élève à un montant de 29 Millions d'Euros HT environ, dont 26 Millions pour les travaux d'aménagement et de construction du Technocentre Henri Fabre.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite confier la réalisation de cette opération de construction à la SPL SOLEAM, par convention de mandat.

Par cette convention de mandat, la SPL SOLEAM sera chargée de coordonner la finalisation des études de programmation de l'opération avec la Team Henri Fabre, de lancer les concours de Maîtrise d'œuvre ou de Conception –Réalisation, et de piloter les travaux de construction.

Il est en conséquence proposé la création d'une opération d'investissement pour la réalisation de cette opération pour un montant total de 35 000 000 d'Euros TTC soit 29 166 666 d'Euros HT, correspondant au montant de l'Autorisation de Programme ouverte en 2016.

Afin de mener à bien cette opération qui est la traduction d'une volonté des différents acteurs publics et privés, la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de solliciter des engagements financiers auprès des différentes collectivités partenaires et de l'Etat.

L'obtention de subventions publiques comme les engagements locatifs préalables des industriels sur au moins 50 % des surfaces seront un préalable à la réalisation de cette opération. Un plan de financement prévisionnel sera approuvé par délibération et viendra préciser les participations des acteurs publics et privés pour cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la réalisation du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides à Marignane.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du rapport relatif l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement sur le budget principal, concernant la réalisation du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides à Marignane, pour un montant de 29 166 666 euros HT soit 35 000 000 euros TTC.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC